



A VICHY COMME AILLEURS, CERTAINS BANQUIERS MÉRITENT DE PASSER DEVANT LA JUSTICE PAS DE RECEVOIR TOUJOURS PLUS D'ARGENT PUBLIC

CE VENDREDI 4 DÉCEMBRE AU CONSEIL MUNICIPAL DE VICHY IL Y SERA QUESTION DES EMPRUNTS TOXIQUES... ET ILS COÛTENT CHERS !

Les emprunts toxiques sont des produits dit structurés. Ils sont l'assemblage de deux produits bancaires : l'un à taux fixe, l'autre à un taux susceptible de varier au gré des fluctuations du franc suisse [ou d'autres monnaies...] et des indices boursiers.... . Celles et ceux qui pensaient faire des bonnes affaires ont vu leurs taux d'intérêt atteindre parfois 30 ou 40 %... Sur le bassin de Vichy, la ville centre n'est pas la seule concernée... L'hôpital, la communauté d'agglomération mais aussi d'autres communes le sont aussi !

Selon les informations publiées sur le site de Libération en 2011, la ville de Vichy aurait contracté entre 2002 et 2007 auprès de la banque Dexia quatre emprunts toxiques : SWISSY TOFIX, DUAL FIXE, DIGI CMS, TIPTOP EURIBOR. Le capital emprunté alors s'élevait à 10 819 000 €. Si certains prêts ont du arriver à échéance (2010, 2012), d'autres avaient une échéance plus lointaine (2017, 2026). **Qu'en est-il actuellement ? D'autres emprunts toxiques ont-ils été contractés auprès d'autres banques ?**

LA DÉMARCHÉ JUDICIAIRE, UN CHOIX SOUTENU PAR ATTAC

Face à cette situation, les élus de Vichy s'ils ont malheureusement souscrit de tels prêts, ont choisi la voie judiciaire, décidant en attendant son issue de ne rembourser que le capital dû, tout en provisionnant les intérêts. **C'est ce choix que soutient ATTAC car certains banquiers méritent de passer en justice pas d'être arrosés d'argent public.**

MAIS LA BANQUE PRÉFÈRE UN ACCORD À LA JUSTICE
Actuellement la SFIL héritière de la banque Dexia propose des accords aux collectivités territoriales : de nouveaux emprunts qui servent à « sortir » des emprunts toxiques... mais ils sont chers payés ! Ainsi à Clermont Communauté, pour deux emprunts d'un montant de 2,8 millions et 4,8 millions, la banque réclame des indemnités de sortie plus élevées que le niveau des emprunts, respectivement 3,6 millions et 7,9 millions ! Elle exige dans ce même accord une clause de confidentialité ! **Qu'en est-il à Vichy ? Certaines informations font état d'une indemnité voisine de 6,6 millions d'euros à verser à la banque pour un capital restant dû voisin de 4,8 millions d'euros ... est-ce juste ? Quelle est la part transmise par la SFIL aux banques de contrepartie liées à l'origine dans ces montages**

financiers (JP MORGAN, ROYAL BANK OF SCOTLAND, DEXIA BANK BELGIUM ou BARCLAYS) ? Est-il ici aussi imposée une clause de confidentialité incompatible avec la démocratie ? A combien sont finalement estimés les surcoûts liés à ces emprunts ? Quel sont finalement le montant total emprunté et le coût total des intérêts et de l'assurance ? Peut-on connaître les détails du protocole d'accord ou est-il gardé secret ?

Le préalable à tout accord avec la SFIL – aidée en cela par les décisions des parlementaires qui ont voté une loi en juillet 2014 qui protège la banque plus qu'elle n'aide les collectivités- est l'arrêt des poursuites judiciaires... L'aide de l'État aux collectivités via son fonds de soutien est lui aussi conditionné par l'arrêt des poursuites judiciaires ! S'il y a une justice, ces contrats d'emprunts scandaleux devraient être cassés car il y a au mieux un défaut de conseil de la banque (une tromperie ?), et le caractère spéculatif – illégal pour une collectivité territoriale - du montage financier est manifeste.

DE L'ARGENT PUBLIC ENCORE AU SERVICE DE LA FINANCE

Tous les vichyssois et au-delà vont ainsi payer des accords dont les conditions sont pour nous inacceptables et illégitimes.. par leurs impôts mais aussi par les services non rendus, par les conditions d'emplois dégradés au sein de la collectivité (emplois précaires, blocage des salaires) faute de budget nécessaire... déjà plombé par les baisses des dotations d'État (soumis aux mêmes diktacts car il faut à ce niveau aussi rembourser une dette illégitime !).

Les « responsables » politiques qui accablent les immigrés, les chômeurs, les fonctionnaires font le choix de mener une diversion. Ce qui coûte cher ce ne sont pas les politiques qui rendent notre société plus humaine, - aide sociale, hôpital, éducation, crèches, culture, justice, aide à la conversion écologique...etc - mais ces véritables détournements de fonds qui alimentent les milieux financiers qui ne servent qu'une minorité d'individus.

IL FAUT DIRE NON À DE TELS ACCORDS, POURSUIVRE LA VOIE JUDICIAIRE ET ASSURER TOUTE LA TRANSPARENCE SUR LA TRANSACTION. AU NIVEAU NATIONAL, IL FAUT CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES NE DÉPENDENT PLUS DES MARCHÉS FINANCIERS.

DEXIA UNE HISTOIRE DONT LE COÛT EST ACTUELLEMENT ESTIMÉ À 13 MILLIARDS D'EUROS POUR LA FRANCE

La banque Dexia est issue de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (CAECL). La CAECL était une entité de la Caisse des Dépôts. Transformée en société anonyme en 1987 (gouvernement Chirac), elle a pris alors le nom de Crédit Local de France. Privatisé entre 1991 (gouvernement Bérégovoy) et 1993 (gouvernement Balladur), c'est en s'associant au Crédit Communal de Belgique en 1996 que cette nouvelle entité finira par s'appeler Dexia.

« Epaulée » par le fonds d'investissement JP Morgan, Dexia a alors vendu des milliers d'emprunts structurés dits « toxiques » dont les taux d'intérêt ont explosé. Ces produits financiers toxiques ont aussi été proposés par d'autres banques comme la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Société Générale... etc.

Tout au long de ses principales transformations et dérives, la banque est dirigée par Pierre Richard. A ses débuts en 1974, aux côtés d'un auvergnat connu en route pour la présidence, Valéry Giscard d'Estaing, il vit maintenant d'une retraite confortable estimée à 600 000 € annuels.

Ce sont les États qui ont sauvé la banque Dexia

de la faillite en 2008 au moment de la crise financière. La cour des comptes en a alors estimé le prix payé à 6,6 milliards d'euros ! Pour la France, la banque Dexia est ainsi devenue la SFIL (Société de financement local) en 2013 (État 75 %, Caisse des dépôts 20 %, Banque Postale 5 %)...

« Si l'on tient compte des crédits antérieurement désensibilisés, le sinistre de Dexia aura donc coûté à ce stade – et sous réserve de nouveaux événements pouvant affecter, dans un sens comme dans l'autre, les emprunts toxiques et le reste du portefeuille de Dexia Crédit Local – environ **13 milliards d'euros au contribuable français**. Pour ce qui concerne la Belgique, le coût s'élève à 6,9 milliards d'euros, correspondant à la nationalisation de Dexia Bank Belgique et à la recapitalisation de Dexia.

Actuellement, le coût de cette faillite bancaire peut donc être évalué à environ 20 milliards d'euros.» Voilà ce qu'on peut lire sur le site du Sénat (comité de presse d'octobre 2015 publié le 21 oct 2015)...

À LIRE ET VOIR POUR EN SAVOIR PLUS...

- « [Dexia une banque toxique](#) » par Catherine Legall et Nicolas Cori (La Découverte)
- [Emprunts toxiques Dommages et intérêts](#), Catherine Legall et Benjamin Adam (La revue dessinée n°5 - automne 2014) prix du meilleur article financier décerné par la... Banque de France.
- [Le livre noir des banques](#) (ATTAC et Basta) Editions les liens qui libèrent.
- [Les Prêts toxiques, une affaire d'État](#) par Patrick Saurin (Demopolis)
- [Dexia la démocratie confisquée un documentaire de Valentin Fayet](#) (DVD) produit par ZINTV, en étroite collaboration avec le CADTM et ATTAC Belgique
- Carte des emprunts toxiques : <http://s0.libe.com/fremen/maps/carte-emprunts-toxiques/#> (cliquer sur « légende » pour choisir les structures concernées)

